



Dans le cadre de sa politique en matière de développement durable & de réduction des consommations énergétiques annuelles, **SEMECOURT** expérimente l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Cette action consiste à **éteindre l'éclairage public de la commune, au milieu de la nuit**, pendant des plages horaires définies, peu fréquentées par la population et les automobilistes qui **bénéficient** déjà de l'éclairage de leurs véhicules.

(Déjà 16000 villes en France ont initié cette démarche citoyenne et responsable)

LES OBJECTIFS SONT SIMPLES :

- L'aspect **ÉCONOMIQUE** : optimiser l'éclairage public sur le territoire et réduire fortement la consommation d'électricité, la facture énergétique annuelle et les dépenses de fonctionnement.
- L'impact **ÉCOLOGIQUE** : réduire la pollution lumineuse nocturne, diminuer l'impact sur la biodiversité en respectant mieux les rythmes jour/ nuit de la faune et de la flore et limiter fortement les émissions de CO2 et ses effets.
- Le **BIEN-ÊTRE** des habitants : améliorer le confort et la santé des usagers, en réduisant les nuisances et la pollution lumineuse.

HORAIRES D'EXTINCTION

La semaine : de 23h à 6h

(sauf lors d'événements exceptionnels).

Les week-ends : de minuit à 6h

(pour respecter l'horaire de fermeture des restaurants semécourtois)